

A Genève, on fête 25 ans de lutte contre la peine de mort



Ruth Dreifuss
et Robert Badinter

2014 marque le 25^e anniversaire de l'adoption du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. C'est le 15 décembre 1989 que l'Assemblée générale des Nations unies l'a adopté. Ce protocole est le seul instrument international par lequel les Etats, en le ratifiant, s'engagent à renoncer à jamais à recourir à la peine capitale. Ce texte accorde ainsi aux individus le droit de ne pas être exécutés. Il constitue un point de ralliement pour ceux qui s'opposent à la violation du droit fondamental à la vie.

Au cours du dernier quart de siècle, les pays où des personnes sont exécutées sont de plus en plus isolés; la tendance à l'abolition de la peine de mort s'est accélérée de manière remarquable. En 1989, la plupart des Etats conservaient encore la peine de mort; aujourd'hui ces pays constituent la minorité. Selon les Nations unies, environ 160 pays de toutes les régions du monde ont soit aboli la peine capitale, soit renoncé à la prononcer ou pour le moins à l'exécuter. Le Deuxième Protocole facultatif est désormais accompagné de plusieurs protocoles régionaux qui contribuent à faire progresser cette cause sur divers continents.

Le Deuxième Protocole facultatif a joué un rôle clé dans ces évolutions positives et continue

de rallier des soutiens. En avril de cette année, le Gabon, le Salvador et la Pologne y ont adhéré officiellement, portant ainsi à 81 le nombre des Etats parties à l'instrument.

La communauté internationale des nations qui s'engagent en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort ne cesse de progresser. Cependant, ce but n'est pas encore atteint.

Le fait que la Chine, l'Iran, l'Irak, la Corée du Nord, l'Arabie saoudite, le Soudan, les Etats-Unis, la Somalie et le Yémen continuent de procéder à des centaines, sinon des milliers d'exécutions chaque année est très préoccupant. Ils font partie des 22 pays qui ont procédé à des exécutions en 2013. Des retours en arrière doivent aussi être mentionnés: en avril, par exemple, Taiwan a exécuté cinq hommes dans quatre prisons différentes le même jour; la Biélorussie, le seul Etat en Europe à pratiquer la peine de mort, a procédé à deux exécutions en 2014; dans l'Etat américain de l'Oklahoma, un homme condamné à mort est mort apparemment d'une crise cardiaque, suite à une exécution ratée par injection létale; lors d'un procès de masse en Egypte, un tribunal local a condamné à mort 683 personnes, qui s'ajoutent aux 529 personnes déjà condamnées au mois de mars.

2013 a également vu une reprise des exécutions en Indonésie, au Koweït, au Nigeria et au Vietnam, ainsi qu'une augmentation significative des exécutions signalées en Irak et en Iran.

Pourtant, ces pays vont à l'encontre de la tendance mondiale vers l'abolition de la peine capitale. De plus en plus de pays, regroupant toutes les régions, cultures et religions du monde, ont aboli la peine de mort ou n'exécutent pas. Ils ont reconnu que

les systèmes judiciaires d'aujourd'hui peuvent protéger la société contre les crimes, sans la nature irrévocable et cruelle de la peine de mort et le risque constant d'exécuter une personne innocente. Plus nombreux seront les Etats parties au Deuxième Protocole facultatif, plus puissante et plus convaincante sera la mise au ban de l'humanité de la peine de mort.

La communauté des nations qui s'engagent en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort ne cesse de progresser

La Commission internationale contre la peine de mort (CIPM) est un organisme indépendant constitué de membres éminents et qui bénéficie du soutien de 18 gouvernements; comme les commissaires, ceux-ci représentent de nombreuses régions du monde. Le 18 juin, au Palais des Nations à Genève, la CIPM réunit des experts de renom et des représentants de gouvernements, d'institutions des droits humains et d'organisations non gouvernementales en marge du Conseil des droits de l'homme. Cette manifestation marquera le 25^e anniversaire du Deuxième Protocole facultatif et encouragera davantage d'Etats à le ratifier.

La Coalition mondiale contre la peine de mort mène également campagne en vue de faire ratifier le plus rapidement possible ce protocole qui fait date dans l'histoire des Nations unies.

Et, à la fin de l'année 2014, un autre jalon dans la lutte contre la peine de mort sera posé: l'Assem-

blée générale des Nations unies votera pour la cinquième fois une résolution en faveur d'un moratoire sur l'application de la peine de mort.

Clairement, le vent est en train de tourner de manière irrévocable dans la longue bataille menée contre la peine capitale. Pour faire en sorte que nous vivions dans un monde sans peine de mort, tous les Etats qui respectent réellement les droits humains devraient devenir le plus rapidement possible parties au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. A ce stade, il est crucial que, sur le plan international, des nations tournées vers l'avenir donnent une impulsion positive, si nous voulons abolir, une fois pour toutes, ce châtiment cruel et dégradant.

Ruth Dreifuss, ancienne présidente de la Confédération, et Robert Badinter, ancien garde des Sceaux de la République française, cosignent ce texte avec Federico Mayor, ancien directeur général de l'Unesco et ancien ministre de l'Education et de la science en Espagne, ainsi que Marc Bossuyt, ancien rapporteur spécial de l'ONU pour la rédaction du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, aujourd'hui président émérite de la Cour constitutionnelle de Belgique. En outre, Federico Mayor est président de la Commission internationale contre la peine de mort (CIPM), dont Ruth Dreifuss et Robert Badinter sont membres.